

L'hon. M. BRUCE: Personne n'a jamais restreint mon indépendance comme membre du comité.

M. BLACKMORE: Je crois, monsieur l'Orateur, que je m'en tiendrai là; mes remarques d'hier soir sont là pour appuyer ma déclaration. Si l'honorable membre veut bien lire mon discours d'hier soir en entier, s'il veut se reporter aux déclarations que faisait le chef du gouvernement d'alors, en 1914 et 1917, aux soldats en service outre-mer, s'il se donne la peine d'examiner aussi la déclaration que faisait en 1937 le comité des pensions, et s'il songe que les Canadiens n'ont jamais manqué à leurs obligations financières, je suis convaincu qu'il partagera mes sentiments. Nous avons versé les intérêts de nos obligations, que nous en eussions ou non les moyens; nous avons rempli nos engagements, en dépit de tout. Nous ne nous sommes pas demandé si nous pouvions le faire; nous devions le faire et nous l'avons fait. Nous allons encore le faire et nous le faisons. Nous ne nous sommes jamais demandé si nous avions les moyens de le faire. Nous avons simplement dit que la chose s'imposait et que nous allions y voir. Naturellement, si nous convenons qu'il y ait lieu d'accorder à l'intéressé le traitement qui convient, nous pouvons le faire.

M. CLEAVER: C'est ce que nous avons fait.

M. BLACKMORE: Au contraire. Je crois en avoir assez dit sur ce point.

Je m'adresse maintenant à l'honorable député de Parkdale. Il ne prétendra certainement pas que le bill soit aussi bon que la loi en vigueur en 1939, quand la guerre a éclaté. Il est loin de valoir l'ancien bill, comme l'a lui-même admis hier le ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Mackenzie). Et l'on a expliqué pourquoi. L'honorable député de Parkdale ne voudrait sûrement pas songer à prétendre qu'en 1939 notre loi des pensions était parfaite ou qu'elle rendait pleine justice aux anciens combattants. Nous avons chez nous des hommes qui reçoivent de fortes pensions tout en occupant des postes auxquels sont attachés de forts traitements annuels. Ils ne valent guère plus que plusieurs de ceux qui n'ont pas de pension, ne peuvent se procurer d'emploi, émarquent à l'assistance publique et qui, trop souvent, sont renvoyés de Caïphe à Pilate, pour ainsi dire. J'affirme avec toute l'énergie et la conviction dont je suis capable que, tant qu'il restera au pays un homme qui ayant porté l'uniforme des armées de Sa Majesté et s'étant battu en France pour notre liberté, souffre aujourd'hui parce qu'il ne peut se procurer un emploi, sa présence chez nous est

[M. Blackmore.]

une atteinte à l'honneur du Canada et prouve clairement que le projet de loi le trahit sans pitié.

M. CLEAVER: L'honorable député peut-il nommer un seul homme qui se trouve dans les circonstances qu'il vient de décrire? Je l'en défie bien.

M. BLACKMORE: Il est facile d'en nommer, mais l'honorable député n'a pas le droit d'exiger cela de moi. S'il me laissait le temps de me rendre à mon bureau, je pourrais pour ainsi dire remplir le hansard de noms de ces anciens combattants. Il n'y a pas de doute sur ce point. L'honorable député n'a qu'à parcourir les rues d'Ottawa à pied au lieu de se transporter en taxi et il verra un grand nombre de ces hommes. L'honorable député passe son temps dans des taxis et des hôtels de grand prix, c'est pourquoi il ne voit pas ce qui se passe dans nos rues et nos parcs, où l'on trouve ces hommes.

M. CLEAVER: L'honorable député prétend-il que moi, ancien secrétaire de la Légion canadienne de ma ville natale, je ne connais rien des ennuis des anciens combattants?

M. BLACKMORE: Je faisais remarquer à l'honorable député de Parkdale que la loi de 1939 était loin de donner aux anciens combattants canadiens les avantages auxquels ils avaient droit de s'attendre. Donc, si la loi actuelle est pire que celle de 1939, il est inutile d'en parler davantage. Le ministre de la Défense nationale pour l'air (M. Power) a dit que j'avais employé le mot "scandaleux". Je n'ai pas prononcé ce mot, mais, même si je l'avais employé, je ne m'en repentirais pas beaucoup. Voici ce que j'ai dit: "trahison sans pitié". A mon sens, la vérité de mes remarques deviendra plus évidente avec les années et notre peuple comprendra de plus en plus que j'ai raison.

M. ROSS (St. Paul's): On me permettrait peut-être de poser la question suivante au ministre: a-t-on l'intention de présenter au Parlement, avant l'ajournement, le rapport du comité sur le rétablissement?

L'hon. M. MACKENZIE: Je ne puis l'affirmer, mais je prévois qu'un nouveau rapport nous sera soumis par ce comité.

M. VICTOR QUELCH (Acadia): Monsieur l'Orateur, je n'entendais pas prendre part à la discussion, mais à cause de certaines remarques des commentateurs de ma part s'imposent. Nous entendons continuellement dire que le comté des pensions est un organisme dénué de tout esprit de parti. Nous voudrions tous qu'il en fût ainsi, mais il est plus exact de dire qu'il a probablement moins d'esprit de parti que tout autre. Mais il en a encore.